
Jour de séance 47

le jeudi 15 juin 2023

10 h

Prière.

La séance, suspendue à 10 h 3 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 10 h 14.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatorzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 15 juin 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatorzième rapport.

Le comité se réunit le 14 juin 2023 et étudie le projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il demande au président de la Chambre s'il peut statuer sur les rappels au Règlement pris en délibéré le jour de séance précédent. Le président déclare qu'il a examiné les délibérations et conclut que les deux rappels au Règlement ne sont pas bien fondés.

La séance, suspendue à 11 h 20, reprend à 11 h 46.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 46 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 49, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur l'éducation*.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Allain	M. Wetmore
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Carr	M ^{me} Bockus
l'hon. M. R. Savoie	M. Turner	M ^{me} Conroy

CONTRE : 20

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
M ^{me} Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M ^{me} Thériault	M. D'Amours	M ^{me} Landry
M. Gauvin	M. LePage	M. Cardy
M. C. Chiasson	M. Bourque	

Le projet de loi 46, *Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le président de la Chambre rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis maintenant prêt à statuer sur le rappel au Règlement soulevé le 9 juin par le leader parlementaire de l'opposition au sujet de l'avis de motion 49, une motion d'attribution de temps.

Le libellé de l'avis de motion 49, présenté par le député de Fredericton-York, est pratiquement identique au libellé de précédentes motions d'attribution de temps et au processus établi dans celles-ci. Celles-ci étaient toutes d'initiative parlementaire, s'appliquaient à de nombreux projets de loi et ont été jugées recevables par moi et deux anciens présidents. En fait, la présente décision est la quatrième que je rends à cet égard en moins de deux ans.

Comme je l'ai indiqué dans mes trois décisions antérieures, il n'appartient pas au président de déterminer le temps qu'il faudrait consacrer raisonnablement à l'étude d'un projet de loi ou de plusieurs projets de loi. C'est une décision qui revient à la Chambre. Si la Chambre veut apporter des modifications ou des précisions quant à l'application de l'attribution de temps aux mesures législatives proposées, elle devrait le faire en apportant des modifications au Règlement. D'ici là, il s'agit de l'usage qui prévaut à la Chambre.

Par conséquent, j'estime que l'avis de motion 49 est recevable et je permets que la motion fasse l'objet d'un débat.

Conformément à l'avis de motion 49, M. Cullins, appuyé par M^{me} Wilson, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 12 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 30, 32, 37, 39, 40, 45, 46, 52 et 58, rétroactivement au 9 juin 2023, et que, à l'expiration du délai de 12 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 12 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ces projets de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que les deux paragraphes de la motion 49 soient amendés par la substitution, aux mots « 12 heures », des mots « 25 heures ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

L'hon. M. G. Savoie demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer le projet de loi 46 de la motion 49.

La séance, suspendue 14 h 9, reprend à 14 h 18.

Il est unanimement convenu de retirer le projet de loi 46 de la motion 49.

M^{me} Mitton demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer les projets de loi 40 et 45 de la motion 49. Le consentement est refusé.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
M ^{me} Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M ^{me} Thériault	M. D'Amours	M ^{me} Landry
M. Gauvin	M. LePage	M. Cardy
M. C. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Allain	M. Wetmore
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Holland	M. Turner	M ^{me} Conroy
l'hon. M. R. Savoie	M ^{me} S. Wilson	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 49, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Holland	M. Turner	
l'hon. M. R. Savoie	M ^{me} S. Wilson	

CONTRE : 20

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
M ^{me} Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M ^{me} Thériault	M. D'Amours	M ^{me} Landry
M. Gauvin	M. LePage	M. Cardy
M. C. Chiasson	M. Bourque	

Il est unanimement convenu de reporter l'étude des affaires émanant de l'opposition pour que la troisième lecture du projet de loi 30 soit appelée sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

30, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance, suspendue 14 h 36, reprend à 14 h 51.

Conformément à l'avis de motion 50, M^{me} Holt, appuyée par M^{me} Landry, propose ce qui suit :

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, la ministre responsable de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* et la Commission des droits de la personne ont

relevé de graves problèmes dans le processus de révision de la Politique 713 ;

attendu que les changements proposés dans la nouvelle version de la Politique 713 montrent un mépris à l'égard des droits des enfants et des jeunes et de l'intérêt supérieur de l'enfant ;

attendu que des parlementaires et des membres du public ont exprimé leur extrême déception relativement à un manque de processus et de transparence, notamment en ce qui concerne la révision ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir la version de la Politique 713 qui était en vigueur en août 2020.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, appuyé par M^{me} Landry, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 50 soit amendée par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à demander au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse à tenir des consultations approfondies avec les parties prenantes concernées sur tout changement à la Politique 713 et l'incidence de tels changements et à rendre publics les résultats de ces consultations d'ici au 15 août 2023. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.
Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

M. Arseneault	M. J. LeBlanc	M ^{me} Landry
M. Legacy	M. K. Chiasson	M. Cardy
M ^{me} Holt	M. D'Amours	l'hon. M. Holder
M. McKee	M. LePage	l'hon. M ^{me} Shephard
M ^{me} Thériault	M. Bourque	l'hon. M. Allain
M. Gauvin	M. Mallet	l'hon. M. Carr
M. C. Chiasson	M. Arseneau	M ^{me} Anderson-Mason
M. Coon	M. Losier	M. Wetmore
M ^{me} Mitton	M. M. LeBlanc	

CONTRE : 20

l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Austin	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Holland	M. Turner	M ^{me} Conroy
l'hon. M. R. Savoie	M ^{me} S. Wilson	

La question est proposée au sujet de la motion 50 amendée, dont voici le texte :

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, la ministre responsable de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* et la Commission des droits de la personne ont relevé de graves problèmes dans le processus de révision de la Politique 713 ;

attendu que les changements proposés dans la nouvelle version de la Politique 713 montrent un mépris à l'égard des droits des enfants et des jeunes et de l'intérêt supérieur de l'enfant ;

attendu que des parlementaires et des membres du public ont exprimé leur extrême déception relativement à un manque de processus et de transparence, notamment en ce qui concerne la révision ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à demander au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse à tenir des consultations approfondies avec les parties prenantes concernées sur tout changement à la Politique 713 et l'incidence de tels changements et à rendre publics les résultats de ces consultations d'ici au 15 août 2023.

La motion 50 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

M. Arseneault	M. J. LeBlanc	M ^{me} Landry
M. Legacy	M. K. Chiasson	M. Cardy
M ^{me} Holt	M. D'Amours	l'hon. M. Holder
M. McKee	M. LePage	l'hon. M ^{me} Shephard
M ^{me} Thériault	M. Bourque	l'hon. M. Allain
M. Gauvin	M. Mallet	l'hon. M. Carr
M. C. Chiasson	M. Arseneau	M ^{me} Anderson-Mason
M. Coon	M. Losier	M. Wetmore
M ^{me} Mitton	M. M. LeBlanc	

CONTRE : 20

l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} M. Wilson
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Austin	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Holland	M. Turner	M ^{me} Conroy
l'hon. M. R. Savoie	M ^{me} S. Wilson	

Sur la demande de M. Arseneault, il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi au Comité permanent de la politique économique du projet de loi 52 soit révoqué et que ce projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 52, *Loi sur les dons d'organes et de tissus humains*, il s'élève un débat.

Sur la demande de M^{me} Conroy, il est unanimement convenu de faire des amendements ou des ajouts en ce qui concerne les dispositions suivantes du projet de loi 52 : article 0.1 ; article 1 ; sous-alinéa 5(1)c)(0.i) ; article 6 ; article 31.1 ; article 32 ; alinéa 35e.1).

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi sur les dons d'organes et de tissus humains*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 17 h 37.